

216 DISTRICT

SARL AU CAPITAL DE 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL :

24 AVENUE FRANCIS TONNER
06150 CANNES

RCS CANNES 899 488 803

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Chère associée,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Chiffre d'affaires : 316 034 euros
- Autres produits : 1 051 euros
- Achats matières premières : 195 749 euros
- Charges externes : 41 098 euros
- Impôts et taxes : 2 721 euros
- Rémunération du personnel : 42 961 euros
- Charges sociales : 3 874 euros
- Dotations aux amortissements : 22 788 euros

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de : 2 172 euros

Tenant compte des produits financiers de 85 euros, des charges financières de 479 euros, de 42 euros de produits exceptionnels et de charge exceptionnelles de 1 524 euros, et 44 euros d'impôts et sa réintégration au titre de taxe non déductible, le résultat fiscal est bénéficiaire de 295 euros

Je précise que le gérant n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 222 du CGI, je vous informe que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal, en conformité avec l'article 39.4 dudit CGI.

N, B

Je propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 251 euros au compte report à nouveau et demande votre approbation des comptes de l'exercice écoulé par un quitus plein et entier pour la gérance

Cannes, le 01 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

216 DISTRICT

SARL AU CAPITAL DE 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL :

24 AVENUE FRANCIS TONNER
06150 CANNES

RCS CANNES 899 488 803

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-six, et le 01 juin à 19 heures

Se sont réunis au siège social de la société sur convocation de la gérance :

* Monsieur M'HIMID Bouzid, gérant propriétaire de 90 parts

* Madame M'HIMID Houda, associée propriétaire de 10 parts

Représentant ensemble la totalité des cent parts de la société, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Rapport du gérant
- *Approbation des comptes de l'exercice 2025.
- *Quitus à la gérance
- *Affectation des résultats

L'assemblée est présidée par Monsieur M'HIMID Bouzid, gérant en exercice

Il ouvre la séance en donnant lecture de son rapport et après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux, ont été accomplies et notamment de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

0 , B .

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu le compte rendu de la gérance sur les comptes sociaux, en approuve le contenu ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés et délivre quitus plein et entier au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été versé de rémunération au gérant dans le cadre de ses fonctions, et approuve le remboursement des frais engagés par celui-ci dans le cadre de ses fonctions sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale décide, sur proposition de la gérance d'affecter le résultat soit un bénéfice de 251 euros au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or 'B' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards.

Désignation de l'entreprise 216 DISTRICT SARL										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 24 AVENUE FRANCIS TONNER 06150 CANNES															
SIRET 8 9 9 4 8 8 8 0 3 0 0 0 1 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2															
										Exercice N clos le 31/12/2025					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	95 665	030	69 754			25 911						
	Immobilisations financières * (1)		040	900	042				900						
Total I (5)			044	96 565	048	69 754			26 811						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 686	052				10 686						
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	3 292	074				3 292						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	7 741	086				7 741						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II			096	21 719	098				21 719						
Total général (I+II)			110	118 284	112	69 754			48 531						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		1 000				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126		100				
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131						
	Report à nouveau								134		1 884				
	Résultat de l'exercice								136		251				
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
Total I								142		3 235					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		21 655				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)								169	4 040		9 937			
	Comptes courants d'associés								173		9 576				
	Autres dettes								175		4 127				
	Produits constatés d'avance								174						
Total III								176		45 295					
Total général (I + II + III)								180		48 531					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 214						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

LEGERANT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 216 DISTRICT SARL		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31/12/2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			316 034	
	Production stockée *				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 051	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : 360	– immobilier :		242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant		380	252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux dépréciations				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	314 913
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
Produits financiers (III)		280	85	Charges financières (V)	294	479
Produits exceptionnels (IV)					290	42
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	1 524
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	44
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	251
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	251	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	44	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
			JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions autre meq	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Droit divers					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	295
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

CE GÉRANT

N° 2065-SD
2026Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
216 DISTRICT SARL 24 AVENUE FRANCIS TONNER 06150 CANNES					
SIRET	8	9	9	4	8
	8	8	8	0	3
	0	0	0	0	1
	1	1			
Mél :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Restauration de type rapide		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	295	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition					
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA EXPERT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
EGA COTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS Tél: 0980966920			Tél:		
ECF ☐ Prestataire :			Identité du déclarant:		
			Date : 09052026 Lieu : CANNES		
			Qualité et nom du signataire : GERANT M M'HIMID		
			Signature :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	7	8
HOUDA M'HIMID		10									
9 BOULEVARD ALBERT 1ER 06130 GRASSE											
BOUZID M'HIMID Gérant		90									
9 BOULEVARD ALBERT 1ER 06130 GRASSE											
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		41 876		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 48 530,57 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 251,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/05/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 96 565 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	90 451	5 214		95 665
Immobilisations financières	900			900
TOTAL	91 351	5 214		96 565

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 69 754 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	46 965	22 788		69 754
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	46 965	22 788		69 754

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	75 318	54 748	20 570	de 3 à 7 ans
Materiel de transpor	16 981	11 929	5 051	de 2 à 3 ans
Mat.bureau &informat	3 366	3 076	290	2 ans
TOTAL	95 665	69 754	25 911	

3.2 - Etat des créances = 4 192 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	900		900
Actif circulant & charges d'avance	3 292	3 292	
TOTAL	4 192	3 292	900

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 45 295 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 576	9 576		
Fournisseurs	21 655	21 655		
Dettes fiscales & sociales	9 937	9 937		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 127	4 127		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	45 295	45 295		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 828 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	300
Dettes fiscales & sociales	2 528
Autres dettes	
TOTAL	2 828

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 316 034 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	316 034	100,00 %
TOTAL	316 034	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 44 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 172		2 172
Résultat financier	-394		-394
Résultat exceptionnel	-1 482		-1 482
Participation des salariés			
TOTAL	295	44	251

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 828 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	300
Fournis.fact.non par(408100)	300
Dettes fiscales et sociales :	2 528
Conges a payer(428200)	2 298
Org.soc. ch/conges a(438200)	230
TOTAL	2 828

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

Edité le 26/05/2026

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 20 mois	30/04/2021 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	316 034	277 501	317 115	357 166	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	23 083	24 585	16 163	8 551	
c) Impôt sur les bénéfices	44	350			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	23 039	24 235	16 163	8 551	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	251	2 748	100	-864	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	230	242	162	86	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3	27	1	-9	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	42 961	35 075	43 854	64 518	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	3 874	3 529	4 614	5 984	

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 26/05/2026

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 216 DISTRICT SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	48 531
Chiffre d'affaires hors taxes	316 034
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	251

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR
Fait à MOUGINS le 26/05/2026